

LOGEMENT

Une histoire exemplaire et instructive :

Au 23, Bd des Philosophes, malgré des réunions destinées à faire bloc devant le propriétaire et le régisseur dans le but de s'entraider, s'informer et résister, presque tous les locataires de l'immeuble sont partis les uns après les autres après avoir reçu une petite somme d'argent; seuls un monsieur âgé et un artisan-tapissier installé au sous-sol, ont osé rester et poser leurs conditions. Parce que ces deux personnes ne se sont pas laissées intimider, elles recevront bientôt des locaux en parfait état, beaucoup améliorés par rapport au passé, avec des baux de longues durées à des prix tout-à-fait raisonnables (l'appartement de 4 pièces passant de 429.- à 600.-) Par contre, les appartements qui ont été libérés vont diminuer en nombre mais s'agrandir (2 appartements par étage au lieu de 4) et du coup leurs baux vont s'élever à 1600.- et 1800.- Voilà pourquoi il ne faut pas craindre de résister.

Rue d'Italie : même scénario dans le pâté de maisons du Studio 10. Constitution d'une association, tout le monde est prêt à se défendre. Puis plus de nouvelles jusqu'

au jour où nous apprenons par hasard que tout le monde est parti ou sur le point de partir après avoir reçu pas plus de 20 000.- Frs. Une seule dame âgée ne veut pas s'en aller; heureusement qu'il y a encore dans son immeuble des commerces et quelques bureaux sans quoi elle serait absolument isolée avec tous les inconvénients et inquiétudes que cette situation comporte.

17, Bd Helvétique : le propriétaire essaie de vendre les appartements de cet immeuble à ses locataires actuels, soit en l'état soit après rénovation. Dommage que ceux-ci ne soient pas venus à notre séance du 2.VI. où un juriste de l'ASLOCA nous a exposé les aléas du congé-vente et a répondu aux questions de l'assemblée. Si on simplifie à l'extrême, on peut dire que les avantages du congé-vente est qu'on devient "propriétaire", les inconvénients qu'après l'achat on doit verser chaque mois autant si ce n'est plus (parfois jusqu'au double de l'ancien loyer) sans améliorations substantielles de votre appartement, mais tout en permettant au vendeur de gagner de l'argent sans investir dans le minimum d'entretien.

INITIATIVE POUR PROTEGER LES LOCATAIRES CONTRE LES CONGES-VENTES

Depuis plusieurs mois, c'est développée à Genève la pratique des "conges-ventes". Profitant de la pénurie de logements, certains promoteurs ont acquis des immeubles locatifs, en général anciens qu'ils ont revendus ou tenté de revendre aux locataires en place

sous la menace ou au moyen d'une résiliation de leur bail. Les locataires ont été ainsi placés devant l'alternative "acheter ou partir". Les prix de vente proposés aux locataires en place entraîneraient des redevances mensuelles d'un montant très nettement supérieur aux loyers pratiqués, parfois supérieur au double, sans que des améliorations substantielles soient apportées à l'état des immeubles.

VOTATION CANTONALE DU 26 JUIN

Le 26 juin prochain, le peuple genevois devra enfin se prononcer sur deux lois concrétisant "l'initiative populaire pour la protection de l'habitat et contre les démolitions abusives". L'AHCVV recommande l'acceptation de ces deux lois. La première loi fixe l'interdiction de démolir et de transformer les maisons d'habitation et la rend permanente (actuellement elle ne s'applique qu'en cas de pénurie de logements et est largement régie par un simple règlement que le Conseil d'Etat peut modifier en tout temps): oblige le propriétaire à informer les locataires de tout projet de travaux; encourage la rénovation; instaure une commission de recours où les

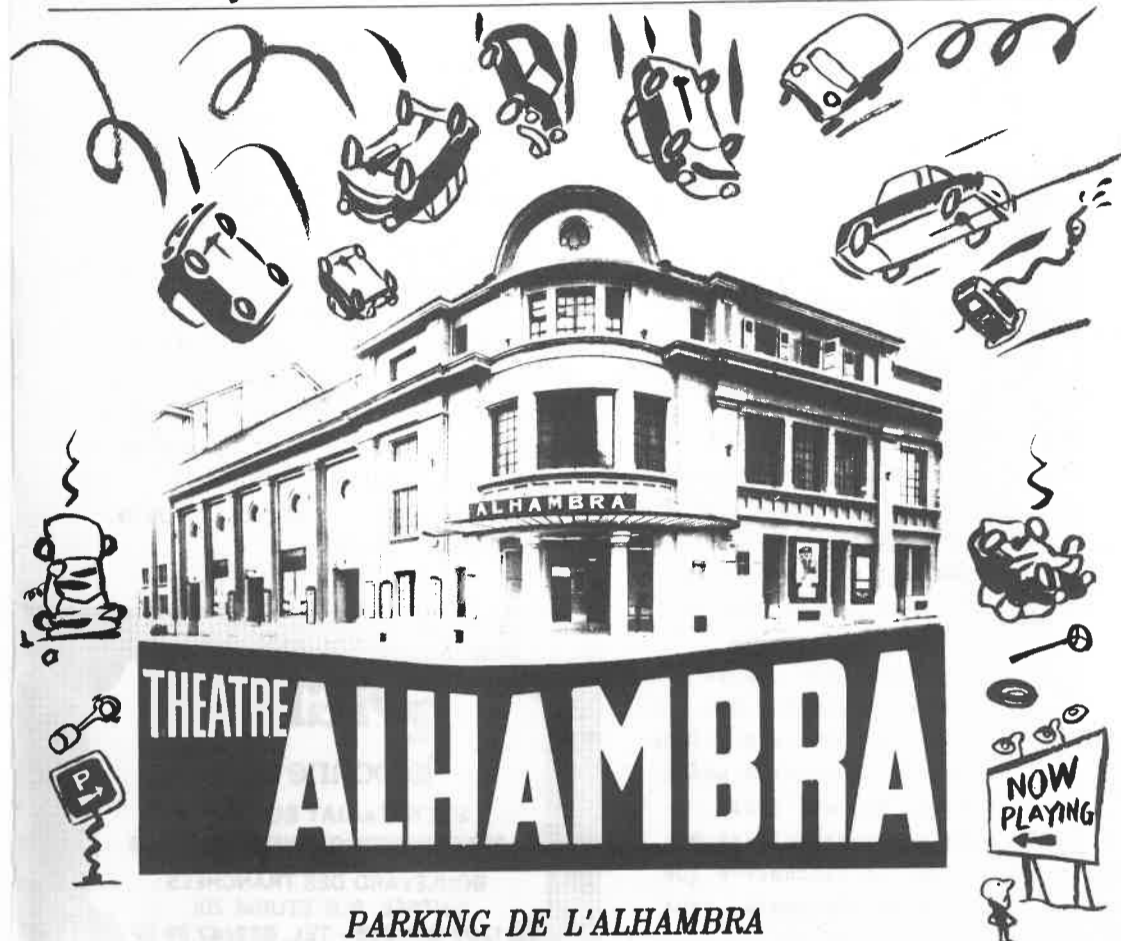
écologistes et les locataires seront représentés; instaure des plans d'utilisation du sol. La deuxième élargit la qualité pour recourir aux associations d'habitants et de locataires; prévoit dans certains cas des travaux obligatoires pour assurer un minimum de confort aux locataires.

La mobilisation sur le terrain sera toujours aussi nécessaire pour que les lois soient bien appliquées. Mais les moyens juridiques à disposition des locataires des habitants et de leurs associations seront sensiblement améliorés. Votons et faisons voter 2 fois OUI les 24, 25 et 26 juin.

JOURNAL DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)

Numéro 11 - juin 1983

- éditeurs responsables: A. Soutter + H. Scarry



PARKING DE L'ALHAMBRA

C'est la guerre, par courrier des lecteurs interposé. Sur le plan parlementaire, le "général fantôme de la voiture en ville à tout prix" s'agite pour convaincre les députés de reconnaître comme valable l'initiative "un coeur neuf dans un vieux quartier". De toutes façons, cette affaire va traîner jusqu'au Tribunal Fédéral. Nous nous y

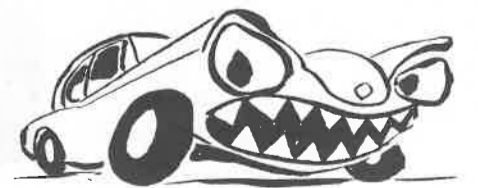
emploierons, car nous ne voulons pas d'un parking style Placette. A ce propos, allez jeter un coup d'oeil à la place Grenus, mais n'oubliez pas votre masque à gaz. En même temps, la pétition pour sauver l'Alhambra a reçu un coup de patte du même M. de Tolédo, mais nous avons bon espoir qu'elle débouche tout de même sur le sauvetage du vieux music-hall. A suivre.

PETITION CONTRE LE STATIONNEMENT SAUVAGE

La pétition que l'AHCVV a lancée contre le stationnement sauvage au Centre-Ville et dans la Vieille Ville a été remise au Grand Conseil et au Conseil Municipal. Une délégation du Comité de l'AHCVV a déjà rencontré la Commission des pétitions du Grand Conseil où elle a insisté sur les points qui présidaient au lancement de la pétition, à savoir :

- impossibilité pour le service de feu et pour les ambulances d'intervenir ou, dans le meilleur des cas, intervention ralentie par les voitures en stationnement,
- mise en danger des personnes par ces interventions retardées car,

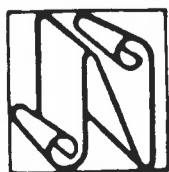
dans certains cas (cardiomobile par exemple) arriver en retard c'est arriver trop tard, - mise en péril des biens immobiliers par le fait de ces mêmes difficultés d'intervention. La même délégation sera encore appelée à défendre cette pétition devant la Commission ad'hoc du Conseil Municipal. Quoi qu'il en soit, nos autorités sont désormais informées des risques encourus et ne pourront plus jouer la surprise ou l'étonnement en cas d'accident.



UNION SUISSE ASSURANCES

Philippe Babel

AGENCE GÉNÉRALE
10, RUE DE LA CROIX-D'OR
1204 GENÈVE - TÉL. 022/281195



papeterie nyffeler

9, rue Verdaine ☎ 21 47 83

LE ROZZEL

CREPERIE BAR A CAFE

tel. 218929 Dès 11 heures

6, rue de la Boulangerie

Schott
encadreur

2, rue Calvin
1204 Genève
tél. 21.00.50

PETITION DE LA RUE ETIENNE DUMONT

Petit à petit les effets de notre pétition se font sentir. Si l'espoir de voir un jour (ou plutôt, une nuit) la rue être fermée au trafic motorisé paraît bien mince, en revanche la police semble décidée à empoigner les choses sérieusement.

Par lettre personnelle au sous-signé, le Président du Département de Justice et Police, M. Guy Fontanet assure : "Pour notre part, comme le souhaite le législatif, nous allons intervenir auprès de nos services de police afin que la gendarmerie intensifie ses contrôles et veille à la stricte application de la signalisation routière placée en vertu de notre arrêté du 25.X.82. Elle interviendra contre tous les conducteurs de motocycles et de cyclomoteurs qui ne se conformeront pas à la réglementation en vigueur. De plus, elle verbalisera, si besoin est, en application du règlement sur la tranquillité publique, du 8.VIII.56." Pour ma part, j'ai été fort bien accueilli, tant par le chef de poste du Bourg-de-Four, le Brigadier Burger, que par le sous-Brigadier Perrenoud qui ont réglé à satisfaction le problème des "lavures". Le service privé de voirie qui passait jadis trois fois par semaine vers 5 h. du matin avec le tintamarre que l'on sait passe désormais, tous les habitants de la rue l'auront remarqué, vers 7 h.30.

Il n'en reste pas moins, que faute d'avoir un gendarme sous chaque panneau de signalisation (voir le Bourg-de-Four quand la gendarmette tourne les talons...), il faudra poursuivre notre effort pour que non seulement notre rue, mais la Vieille-Ville et toute la ville respirent un peu sans être étouffées par des voitures dont les trois quart ne sont là que pour flatter l'égoïsme et la paresse de leurs conducteurs.

ROND-POINT-DE-RIVE Où en est-on ?

Il est difficile de savoir où en est le Conseil Municipal. A ce jour, nous pouvons dire qu'il doit prochainement se prononcer sur une demande de crédit d'étude pour un projet. Mais lequel ? Le Rond-Point-de-Rive sera-t-il détruit et remplacé par un carrefour avec feux ? Si ce devait être le cas, nous pouvons déjà vous apprendre que les mouvements écologiques et peut-être aussi notre association se lanceront dans un référendum. Ceci principalement pour les deux raisons suivantes :

- le trafic doit être réduit dans le Centre Ville,
- ce rond-point est le dernier d'un urbanisme typique du siècle dernier qui reste, après la disparition de ceux de Plainpalais de la Jonction, de Cornavin et des Charmilles. A suivre...

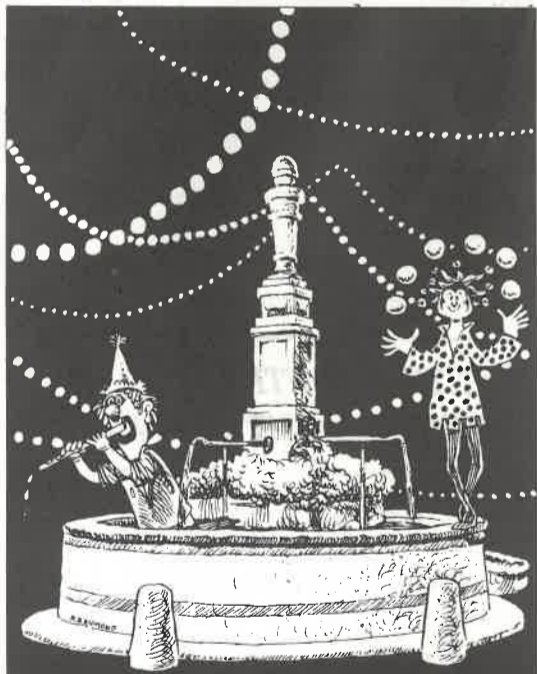


Sélection de jouets
10, Etienne-Dumont
Téléphone 20 40 47

Un Bal au Bourg-de-Four

VOUS AVEZ SÛREMENT ENTENDU PARLER DU SUCCÈS TOUJOURS GRANDISSANT DE NOS BALS DE L'ESCALADE SOUS L'ANCIEN ARSENAL. DANS LE BUT D'ANIMER LA VIEILLE-VILLE UNE FOIS PENDANT L'ÉTÉ NOTRE ASSOCIATION A DÉCIDÉ D'ORGANISER UN BAL LE SAMEDI 25 JUIN SUR LA PLACE DU BOURG-DE-FOUR. POUR CETTE ANNÉE CETTE ANIMATION SERA MODESTE, LES TROIS CAFÉS (DU BOURG-DE-FOUR, LE CARNIVORE ET LA CLÉMENCE) AGRANDIRONT LEURS TERRASSES SUR LA PLACE, AU MILIEU D'EUX SE TIENDRA L'ORCHESTRE; POUR NOTRE PART, NOUS VOUS PROPOSERONS DES SAUCISSES, DU ROUGE ET DU JUS DE POMMES. PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS ET SURTOUT VENEZ LE 25 JUIN AU BOURG-DE-FOUR.

PIGIER
la bonne école
SECRETARIAT SUPÉRIEUR
SPEEDWRITING - INFORMATIQUE
BOULEVARD DES TRANCHÉES
(ENTRÉE: RUE STURM 20)
1206 GENÈVE - TÉL. 022/47 36 30



LE BOURG-DE-FOUR EN FÊTE
SAMEDI 25 JUIN DES 17 H.
BAL AVEC ORCHESTRE

et jusqu'à
1h00 du matin

En plus du plaisir de se rencontrer
d'écouter de la musique et de danser
avec l'orchestre des Zairois,
il y aura à boire et à manger.

BLANCHISSERIE TEINTURERIE

Tranchées - Net

Travail fait à la main Livraisons
M. et Mme G. MORI
3, rue Charles-Bonnet tel 47 35 72
8 à 12h. - 14 à 18h Ferme le samedi

CONSULTATION DES HABITANTS DE L'ARRONDISSEMENT ELECTORAL CITE-RIVE

Environ 20 % des ménages qui ont reçu la consultation se sont donné la peine de nous la retourner remplie, soit 358 personnes. Les résultats sont les suivants :

Question 1	282 OUI
	73 NON.
	2 blancs
Question 2	317 NON
	39 OUI
	1 blanc

Pour ceux à qui cette consultation a échappé nous la reproduisons ci-dessous pour information, tout en insistant bien sur le fait que si nous acceptons le principe d'un parking sous St. Antoine, ce ne peut l'être qu'à condition que toute une série de mesures très précises et pour lesquelles nous demanderons des garanties sûres, soient remplies. Au cas où ces garanties ne pouvaient nous être assurées, nous nous opposerions à ce parking comme nous nous sommes opposés à celui de l'Observatoire et comme nous nous opposerons à celui de la Rôtisserie.

CRECHE DU PETIT-BONHEUR

LA CRÉCHE CHERCHE DES LOCAUX DANS LA VIEILLE-VILLE. SI VOUS AVEZ DES IDÉES, INFORMEZ-NOUS SANS TARDER. MERCI POUR EUX.

PARKING DE LA PROMENADE SAINT-ANTOINE

Acceptez-vous le principe de la construction d'un parking sous la Promenade Saint-Antoine (sous l'actuel parking dont les arbres sont condamnés) pour autant que cette construction soit associée à certaines conditions et à une série de mesures concernant la circulation et le stationnement dans la Vieille-Ville, soit:

- qu'une large part des places louées le soit en priorité aux résidents du quartier
- que le nombre de places à durée limitée n'excède pas celui des places supprimées dans la Vieille-Ville (environ 150),
- la suppression du trafic de transit dans la Vieille-Ville, à l'exception des résidents, taxis, livreurs, ...
- la suppression du stationnement dans la Vieille-Ville, sauf pour des arrêts de courte durée,
- l'aménagement de la Promenade Saint-Antoine en zone sans voitures.

Recommandation de l'Assemblée Générale de l'A.H.C.V.V.: OUI

SOUS-STATION TRANSFORMATRICE DES SERVICES INDUSTRIELS A LA PROMENADE DE L'OBSERVATOIRE

Acceptez-vous qu'une vingtaine d'arbres de la Promenade de l'Observatoire soient abattus par les Services Industriels pour permettre la construction d'une sous station transformatrice d'électricité.

Recommandation de l'Assemblée Générale de l'A.H.C.V.V.: NON

Le 7 juin, une délégation de notre association s'est rendue au Tribunal Administratif où notre recours contre l'abattage des arbres de l'Observatoire doit être jugé.

Avis

NOUS AIMERIONS MONTER UN STAND DE PÂTISSERIES-DESSERTS POUR LA FÊTE AU BOURG-DE-FOUR ET COMPTONS SUR VOS TALENTS. QUE TOUS CEUX ET TOUTES CELLES QUI ONT DE L'INSPIRATION S'ANNONCENT AU NO DE TÉL. 47.23.61 ET/OU APPORTENT LEURS FRIANDISES AU STAND AHCVV SUR LA PLACE DU BOURG-DE-FOUR LE 25 JUIN À PARTIR DE 17 H. MERCI D'AVANCE. CET AVIS ADRESSE ÉGALEMENT AUX COMMERÇANTS DE LA PLACE !

Cotisations

NOUS REMERCIONS CHALEUREUSEMENT TOUS CEUX (ET ILS SONT NOMBREUX) QUI SE SONT DÉJÀ ACQUITTÉ DE LEUR COTISATION. POUR ÉVITER DES FRAIS DE POSTE, NOUS RAPPELONS AUX AUTRES LEURS OBLIGATIONS, PAR LA VOIE DE CE JOURNAL, EN INSCRIVANT UNE CROIX ROUGE DANS LA CASE SUIVANTE :



LE CARROUSEL DE LA MADELEINE

IL Y A EU L'AFFAIRE DES OISEAUX DE BERNEX (QUI RÉVEILLAIENT LES HABITANTS DU QUARTIER HABITUÉS À LA VILLE) ET MAINTENANT C'EST LE PETIT CARROUSEL DE LA PLACE DE LA MADELEINE QU'ON BAILLONNE PARCE QU'IL DÉRANGE QUELQUES BUREAUX D'AFFAIRES DU VOISINAGE. GRÂCE À NOTRE PÉTITION QUI RÉPOND À CELLE QUE CES GENS VOULAIENT ET N'ONT PAS LANCÉE CES COURAGEUX AURONT L'OCCASION D'ALLER S'EXPLIQUER DEVANT LES ÉLUS DU PEUPLE. ON NE VEUT PLUS DE MUSIQUE DANS LES TRAMWAYS, PLUS CELLE DU CARROUSEL, MAIS LE RONNEMENT DES VOITURES DES RUES DU PURGATOIRE ET DU VIEUX-COLLÈGE NE GÊNE PERSONNE. C'EST À N'Y RIEN COMPRENDRE ET LE MONDE À L'ENVERS.

HALTE-GARDERIE

M. GUY-OLIVIER SEGOND A INAUGURÉ RÉCEMMENT UNE HALTE-GARDERIE À LA RUE DE LA PÉLISSERIE DANS LE NOUVEAU IMMEUBLE VERT. ELLE S'APPELLE "LES TROIS POMMES" ET EST OUVERTE DE 9 H. À 17 H. SANS INTERRUPTION, ELLE ACCUEILLE DES ENFANTS ENTRE UN AN ET DEMI ET CINQ-SIX ANS, POUR LE PRIX DE 3.- FR LA PREMIÈRE HEURE, 2.- FR LES SUIVANTES, POUR UNE DURÉE MAXIMUM DE QUATRE HEURES

QUI SERAIT D'ACCORD DE METTRE SUR PIED UN TROC D'HABITS, DE JOUETS, DE SKIS, DE POUSETTES, ETC. POUR LES ENFANTS DU QUARTIER ?

Bulletin d'Adhésion

NOUS DEFENDONS LES INTÉRÊTS DES HABITANTS. PLUS NOUS SERONS NOMBREUX PLUS NOUS SERONS EFFICACE !

OUI, JE DÉSIRES DEVENIR MEMBRE :

NOM: _____

ADRESSE: _____

ENVOYER CE BULLETIN À:
L'ASSOCIATION DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE, RUE ST. VICTOR 4, 1206 GENÈVE.